

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Shampooing Pelage Blanc

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Shampooing Pelage Blanc
Code du produit 805900601 250ML // 805900602 1L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Shampooing

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise UKAL ELEVAGE
Parc économique de la Sauer
2 rue de l'Etang
67360 ESCHBACH
FRANCE
Tel: +33 3 88 07 40 15
e-mail: ukalel@ukal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 251 66 66 (Tox Center, Germany)
24h-Notruf: +41 44 251 51 51
+33 3 83 22 50 50 (Tox Center, France, 24h/24h)
+32 070 245 245 (Tox Center, Belgium, 24h/24h)

Date de révision 10.06.2024

Version 001

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A, H319
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du Galaxolide, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Laurylethersulfat	5% - 10%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412 [Eye Dam. 1 H318: C > 10 % ; Eye Irrit. 2A H319: 5 % ≤ C ≤ 10 %]	No.-CAS: 68891-38-3 No REACH: 01-2119488639-16-004
Cocoamidopropyl Betaine	1% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412 [Eye Dam. 1 H318: C > 10 % ; Eye Irrit. 2 H319: 4 % < C ≤ 10 %]	No.-CAS: 147170-44-3 No REACH: 01-2119489410-39
Benzyl alcohol	1% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5
Galaxolide	< 1%	Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 1222-05-5 No REACH: 01-2119488227-29
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	< 1%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 54464-57-2 No.-CE: 259-174-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)
France - Occupational Illnesses RG 84

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Pas d'information disponible.
Couleur	Pas d'information disponible.
Odeur	Pas d'information disponible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7 (100% en solution)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Laurylethersulfat (CAS 68891-38-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Benzyl alcohol (CAS 100-51-6) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 4178 mg/m ³ 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1230 mg/kg (NLM_CIP) Galaxolide (CAS 1222-05-5) Dermal LD50 Rabbit > 3250 mg/kg (CHEMVIEW) Inhalation LC50 Rat > 5.04 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat > 3250 mg/kg (CHEMVIEW)
Corrosion/irritation cutanée	Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau. Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)

EU - Ecolabel (66/2010) -
Detergent Ingredient Database -
Aerobic Degradation
Ecotoxicity - Freshwater Fish -
Acute Toxicity Data
Ecotoxicity - Water Flea - Acute
Toxicity Data

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

LC50 96 h Pimephales promelas 460 mg/L [static] (EPA)
LC50 96 h Lepomis macrochirus 10 mg/L [static] (EPA)
EC50 48 h water flea 23 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles sur les matières premières utilisées, on suppose que le produit n'est pas persistant, bioaccumulatif ou toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué. Le code de gestion des déchets proposé selon VEVA SR 814.610.1 fait référence au produit dans l'état de livraison. Le produit après utilisation peut avoir une composition différente, ce qui peut entraîner une reclassification. Cela doit être convenu avec la société d'élimination. Code d'élimination de déchet 200130 .

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Aucun(e).
Cocoamidopropyl Betaine (CAS 147170-44-3)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when the concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products Substance is a monoterpene, and is subject to restriction on peroxide value set out in entry 130 of Annex III to (EC) No 1223/2009 For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product 1.0 % MAC
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([202-859-9])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Galaxolide (CAS 1222-05-5)	

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when the concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (cosmetic products containing that substance that do not comply with the restriction(s) may be placed on the Union market until 31 July 2026 and made available on the Union market until 31 July 2028)
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Human Health Categorizations	Category 3b
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Overall Categorizations	Category 3b
EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Wildlife Categorizations	Category 3b
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS 54464-57-2)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when the concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (cosmetic products containing that substance that do not comply with the restriction(s) may be placed on the Union market until 31 July 2026 and made available on the Union market until 31 July 2028)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Version initiale
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Les principales références bibliographiques et sources de données	Pour de plus amples explications, telles que les méthodes de mesure et les notations, veuillez consulter le document 1903 de la SUVA, Valeurs limites sur le lieu de travail.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.